



CCAS Seignosse

Conseil d'Administration du 03.042023

DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 03.04.2023

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-trois, le 03 avril 2023, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PECASTAINGS, en session ordinaire

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Alain JEAN

Mesdames Ghislaine PEYON, Madame Sylvie PAUCET-ALHAITS, Mme Maud RIBERA, Mme Quitterie HILDELBERT

Excusés :

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Mesdames Michèle JOLY et Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur LESOUF Jean-Marc

Secrétaire de séance : Maud RIBERA

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Délibération : 202304-03-10

Objet : Subventions aux associations 2023 CCAS

Vu les demandes de subventions reçues ;

Sur proposition de Monsieur le Président du CCAS,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS, après délibération et vote à l'unanimité :



- **ARRETE** ci-dessous la liste des associations et le montant individuel des subventions accordées :

SUBVENTIONS	MONTANT
2023	
Amicale de l'Alaoude	1 200,00 €
Secours Catholique	1 100,00 €
Secours Populaire Capbreton	700,00 €
Secours Populaire Soustons	300,00 €
Pompier Humanitaires du GSCF	200,00 €
Ass Intercom pour le Don du Sang	200,00 €
Restaurants du Cœur des Landes	1 000,00 €
Ligue Contre le Cancer	500,00 €
	5 200,00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre PECASTAINGS

DELIBERATION TELETRANSMISE A

M. le Représentant de l'Etat

Le

Et publiée le

Rendu exécutoire le

(Loi du 02/03/1982

Complétée Loi 22/07/82)